

**VIDE GRENIERS DE RIEUMES
DIMANCHE 22 MAI 2022**

Organisé par Cle'm La Vie

Règlement :

Article 1 : Cle'm La Vie est l'organisateur du vide-greniers se tenant dans le village de Rieumes, le dimanche 22 mai 2022 de 8h à 18h. L'accueil des exposants débute à 6h30 et se termine à 9h00.

Article 2 : L'exposant s'oblige à communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant se présentera à l'accueil et s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, il y a des parkings prévus à cet effet.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 9h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titres d'indemnité.

Article 7 : TRÈS IMPORTANT. Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. **L'exposant S'ENGAGE A RAMENER SES INVENDUS ET A LAISSER LIBRE SON EMPLACEMENT DE TOUT OBJET OU DÉCHET** ; Il est formellement interdit de déposer tout objet ou déchet hors des containers prévus à cet effet. Tout pollueur sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.



**BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS DE RIEUMES
DIMANCHE 22 MAI 2022 (à retourner avant le 14/05/2022)**

Vous êtes un particulier :

Taille et tarif de l'emplacement : 5m x 4m : 15 euros (quinze euros)

Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Présent bulletin dûment rempli
- Règlement obligatoire de l'emplacement à l'ordre de l'association CLE'M LA VIE

Vérifier que vous envoyez le dossier complet

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél :/...../..... Adresse mail :

Nombre d'emplacements : X 15 euros = euros

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le Signature :

Vous êtes un professionnel :

Taille et tarifs de l'emplacement : 5m x 4m : 25 euros (vingt-cinq euros)

Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :

- Photocopie du KBIS ou extrait du registre du commerce
- Présent bulletin dûment rempli
- Règlement obligatoire de l'emplacement l'ordre de l'association CLE'M LA VIE

Vérifier que vous envoyez le dossier complet

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél :/...../..... Adresse mail :

Nombre d'emplacements : X 25 euros = euros

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

Le Signature :

Bulletin à compléter et à retourner aux adresses suivantes :

Association CLE'M LA VIE – 3 impasse des Erables – 31370 RIEUMES ou à l'accueil de la mairie
Renseignements auprès du 06 64 95 98 13 (laisser un message)